



Brève du SNUipp n°11



Évaluations CP : le ministère corrige le tir

Dans un courrier adressé le 18 septembre aux enseignants de CP, le ministère les invite à aménager sensiblement le protocole de passation des évaluations de leurs élèves. Un recul qui fait suite aux nombreuses critiques, dont celles du SNUipp-FSU, sur un dispositif au contenu, à la forme et au calendrier inadaptés.

«Il est important que cette évaluation se déroule dans un climat de bienveillance (...) sans aucun esprit de compétition.» «Vous avez la possibilité de ne faire passer qu'une partie de ces exercices. Il se peut en effet que vous jugiez certains exercices trop longs, difficiles ou éloignés du contexte pédagogique local.» Ou encore «Les durées de passation doivent être considérées comme indicatives»... Dans un courrier adressé le 18 septembre à l'ensemble des enseignantes et des enseignants de CP, le ministère de l'Éducation nationale propose une série d'aménagements au protocole initialement imposé pour les évaluations des élèves de CP. **Reprenant à son compte bon nombre des éléments d'analyse critique portés par le SNUipp-FSU à ce sujet**, il reconnaît aussi que «les livrets n'ont pas été soumis à la phase de test qui leur conférerait un statut scientifique» et que l'évaluation proposée ne saurait être exhaustive, devant être complétée par l'observation continue des élèves au cours des apprentissages ordinaires. De même, l'analyse des résultats par l'équipe du cycle 2 et le retour d'expérience des enseignants pour améliorer le dispositif sont sollicités.

Des données d'abord au service des équipes

Pour autant, tout n'est pas réglé. Ainsi, le ministère continue d'exiger la remontée des résultats aux IEN et prétend faire de ces évaluations CP «une première étape du développement de la culture de l'évaluation dans les classes». Il entend ainsi revoir sa copie pour proposer un nouveau protocole l'année prochaine. La fameuse «culture de l'évaluation» mise en avant par Jean-Michel Blanquer a déjà été mise en œuvre dans d'autres pays et des recherches en pointent les effets négatifs sur les résultats des élèves, comme sur le métier d'enseignant.

Quoi qu'il en soit, le SNUipp-FSU continue d'inviter les équipes à adapter le protocole comme le calendrier de passation à la réalité de la classe et de l'école, en s'appuyant sur les synthèses transmises par l'école maternelle. De même, l'analyse des résultats relève de la compétence des équipes et ne peut entraîner des prescriptions ou des injonctions de la part des IEN sur le choix de méthodes ou de bonnes pratiques. C'est pourquoi le syndicat propose que les enseignants conservent les résultats des évaluations à l'école et fassent remonter aux IEN les demandes de moyens nécessaires pour répondre aux besoins de remédiation issus de leur analyse.

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanence du lundi au
vendredi de 9h à 17h.
Mercredi : de 9h à 12h

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : FSU : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>